

Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire le 9 novembre 2015 à 19 h30, à laquelle sont présents:

Son Honneur monsieur le maire Jean Mainguy
Madame la conseillère Andrée St-Laurent
Messieurs les conseillers Denis Bouchard
 Alain Lavoie
 Patrick Delisle

formant quorum.

Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Étaient absentes Mme Denise Langlois-Boudreau et Mme Kathleen Thibaudeau, conseillères.

La directrice générale donne lecture de l'avis de convocation lequel a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Tel qu'il appert dans cet avis de convocation, la présente séance a pour but la prise en considération des sujets ci-dessous:

1. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité;
2. Participation à la *Petite Séduction*.

Sujet 1

Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Monsieur le maire fait rapport sur la situation financière de la municipalité conformément à l'article 955 du code municipal.

Le texte du rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité dans le mensuel *Le Ripierrois*.

2015-11-189

Participation à la *Petite Séduction*

Tenant compte que, dans tous les villages visités, la *Petite Séduction* représente un soulèvement communautaire sans pareil;

Tenant compte que recevoir la *Petite Séduction* est un projet qui dynamise une collectivité et renforce les liens d'attachement envers celle-ci en plus d'attirer de nombreux visiteurs;

Tenant compte que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire soutenir un tel projet et s'engager à assumer les coûts reliés à l'activité et les frais d'hébergement de l'équipe;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-à-Pierre exprime aux producteurs de l'émission son désir de recevoir la *Petite Séduction* et qu'elle atteste qu'elle assumera les coûts reliés à l'activité et les frais d'hébergement de l'équipe.

Adoptée

Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Patrick Delisle de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h50.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
et secrétaire-trésorière